

@ DOM' SERVICES Sarl

Au capital de 2000 Euros

8 rue des Nénuphars

68720 – HOCHSTATT

RCS MULHOUSE : 480165448

SIRET : 48016544800014

05 B 33

TRIBUNAL D'INSTANCE DE MULHOUSE
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

DATE D'ENREGISTREMENT AU GREFFE :

17 FEV. 2006

N° DU DEPOT : A 654106
LE GREFFIER

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE CONVOQUEE EXTRAORDINAIREMENT LE 29 DECEMBRE 2005.

L'an deux mille cinq, le 29 décembre à 11 heures, l'assemblée générale ordinaire s'est déroulée au siège de @ Dom' Services à Hochstatt, 8 rue des Nénuphars, sur convocation de la gérance.

Etait présent à la réunion :

- Monsieur Jacques CAMUS détenant les 100 parts de la société, soit l'ensemble des associés composant l'intégralité du capital social.

La séance est présidée par Monsieur Jacques Camus, gérant de la société, qui donne lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- 1) Report de la clôture du premier exercice social.
- 2) Formalités – pouvoirs.
- 3) Divers.

Après avoir rappelé l'ordre du jour, Monsieur Jacques Camus, le gérant, rappelle que par acte sous seing privé du 03 janvier 2005, il a été constitué une SARL dénommée @ DOM' SERVICES, dont le premier exercice social devait se clore au 31 décembre 2005.

En raison des difficultés commerciales rencontrées, la SARL @ DOM' SERVICES n'a commencé véritablement son activité qu'en date du 1 août 2005.

C'est pourquoi le gérant, Monsieur Jacques Camus, propose de prolonger le premier exercice social jusqu'au 31 décembre 2006.

Après en avoir délibéré, les associés ont pris les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu l'exposé de son gérant, Monsieur Jacques Camus autorise la prolongation du premier exercice social au 31 décembre 2006.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au gérant de la société, Monsieur Jacques Camus, à l'effet d'accomplir toutes les formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal, signé par les associés.

La gérance,
Jacques Camus

